

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2024
Délibération n°14

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le treize novembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe – BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - ALDEBERT Gérard - MOSSO Véronique

Absents : JEANNE Virginie - Rémi MOUGIN - PRAT Christelle

Procurations : GRANET Alice à ADISSON Franck ; GIRAUD Mathieu à SEMIOND Philippe ; VERNET Laurent à MOSSO Véronique ; VIESSANT Céline à Moreau Gaëlle ;

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DES HAUTES-ALPES

Madame le Maire informe le conseil que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, au sein de sa collectivité, conformément aux dispositions du décret n° 2020-256 du 13/03/2020.

Elle expose que le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes propose aux collectivités de gérer, pour leur compte, ce dispositif de signalement par voie de convention leur permettant ainsi de disposer, dans le respect de la réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD) :

D'un dispositif spécifique permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;

- d'une d'expertise ;
- d'un accompagnement individualisé et personnalisé ;

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2020-256 en date du 13 mars 2020, relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Vu l'information du Comité Social Territorial du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes en date du 30 novembre 2023 ;

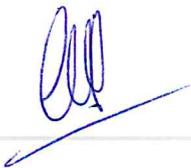
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve la convention d'adhésion – gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposées par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes,

Autorise le Maire à signer la convention correspondante et tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

